

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
18/10/2013

Dossier complet le
18/10/2013

N° d'enregistrement
F-021-13-C-0088

1. Intitulé du projet

Arc de Dierrey - Canalisation de transport de gaz naturel de Cuvilly (60) à Voisines (52) en passant par Dierrey-Saint-Julien (10)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122 2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° - Défrichements a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	Défrichement de 24 hectares 93 centiares et 38 ares réparti sur 67 communes des 112 communes traversées par le projet dans les départements de l'Oise (60), de Seine-et-Marne (77), de la Marne (51), de l'Aube (10) et de la Haute-Marne (52).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction et exploitation d'un ouvrage de transport de gaz par canalisation. Le projet fait partie du programme d'investissement de GRTgaz pour la période 2011-2020 qui répond d'une part aux besoins de capacités de transport exprimés par les clients, et d'autre part à la nécessaire consolidation de la sécurité d'approvisionnement du pays dans un contexte plus général visant à la construction d'un véritable marché européen du gaz.

4.2 Objectifs du projet

L'Arc de Dierrey, projet de canalisation de transport de gaz, vise à relier la station de compression de Cuvilly (60) dans l'Oise à la station de compression de Voisines (52) en Haute-Marne, en passant par la station de compression de Dierrey-Saint-Julien (10).

Cet ouvrage permettra:

- de faire face à un accroissement des besoins en transit lié à la réalisation du projet de terminal méthanier à Dunkerque,
- d'augmenter la capacité de transport entre deux noeuds du réseau,
- de décongestionner la partie Nord du réseau GRTgaz et de renforcer la sécurisation du transit du gaz en France mais aussi en Europe,
- assurer la continuité de fourniture aux différents consommateurs,
- pallier la saturation des réseaux existants

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction de l'ouvrage en DN1200 est programmée de la manière suivante :

- le tronçon Cuvilly - Dierrey-Saint-Julien, en 2014 et 2015
- le tronçon Dierrey-Saint-Julien - Voisines, en 2015 et 2016

La mise en service de l'ouvrage est prévue à fin 2015 pour le tronçon Cuvilly-Dierrey-Saint-Julien, et à fin 2016 pour le tronçon Dierrey-Saint-Julien - Voisines.

Son coût est estimé à 635 millions d'euros courant, cofinancé par le Plan Energétique Européen de Relance de l'Union Européenne, dont 15 millions consacrés au poste d'interconnexion de l'Ourcq.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après les travaux de la pose de la canalisation, la construction et l'aménagement des postes de coupure et de sectionnement, la canalisation de transport de gaz naturel est un ouvrage discret, d'impact permanent minime et assurant un haut niveau de sécurité. Les impacts sur l'environnement sont principalement liés à l'exécution des travaux de construction et éventuellement de maintenance, ils sont de ce fait temporaires.

La pose d'un gazoduc de DN1200 implique une emprise de chantier large de 35 mètres en tracé courant, hors zone boisée. Elle se compose de deux parties, la piste de roulement autorisée d'une largeur totale de 20 à 22 mètres et la partie réservée au tri des terres, d'une largeur de 13 à 15 mètres. Cette dernière partie est réservée à entreposer provisoirement la terre végétale et les déblais de la tranchée avant enfouissement de la canalisation.

En zone boisée, l'emprise du chantier est réduite à 30 mètres. L'impact permanent est dû à la présence d'une bande servitude non sylvandi et non aedificandi d'une largeur de 15 mètres dans l'Oise et la Seine-et-Marne et de 10 mètres en Champagne-Ardenne. La largeur restante sera reboisée à l'issue des travaux de pose de la canalisation.

La servitude d'utilité publique est inscrite dans les documents d'urbanisme.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cet ouvrage a fait l'objet d'une demande :

- d'autorisation ministérielle de construire et d'exploiter le 16 avril 2012
- d'autorisation au titre du dossier police de l'eau au vu des articles L214-1 et suivants et, R 214-1 et suivants du code de l'environnement,
- de dérogation pour le déplacement ou la destruction d'espèces protégées.

Il a fait également l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale CGEDD n°2012-34 du 29 août 2012, et a été déclaré d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme le 10 octobre 2013.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Cet ouvrage d'une pression de 67,7 bar est constitué de : - deux tronçons de 1219 mm extérieur (DN1200), de la station de compression de Cuvilly (60) à celle de Dierrey-Saint-Julien (10), de cette même station à celle de Voisines (52), - un poste d'interconnexion avec l'Artère de l'Ourcq sur la commune d'Ocquerre, - 17 postes de sectionnement implantés à distance régulière le long de la canalisation, - 4 dispositifs d'introduction et de réception des pistons racleurs.	- 2 tronçons de diamètre 1219 mm extérieur (DN1200), longueurs d'environ 188 et 121 km, - interconnexion de diamètre extérieur 610 mm (DN600), longueur de 329 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet traverse 5 départements et 112 communes.
Pour chaque département traversé, le nombre de communes concernées par le défrichement est le suivant:
- 13 dans l'Oise
- 13 en Seine-et-Marne
- 3 dans la Marne
- 29 dans l'Aube
- 9 dans la Haute-Marne
soient 67 communes concernées par le défrichement.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Voir paragraphe 8.2 "Objet"

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Outre l'Arc de Dierrey qui reliera Cuvilly à Voisines en passant par Dierrey-Saint-Julien et créera une nouvelle interconnexion dite « de l'Ourcq », le programme concerne :

- le nouveau terminal méthanier de Dunkerque ;
- le doublement de l'artère Loon-Plage – Cuvilly, aussi appelée Hauts-de-France II ;
- la nouvelle interconnexion de Cuvilly ;
- le nouveau poste de Dierrey-Saint-Julien (10) ;
- le nouveau poste de Voisines (52).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Entre Cuvilly et Dierrey, le territoire est très agricole, et les boisements et les prairies sont très peu présents. Entre Dierrey et Voisines, le territoire reste très agricole mais présente des secteurs boisés un peu plus importants. Une parcelle de vigne est également impactée. On constate ainsi que les secteurs impactés seront à forte dominante agricole (à près de 90 %).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Sur les 112 communes traversées, 65 sont dotées d'un POS ou d'un PLU, et 13 d'une carte communale. Le projet entraîne la mise en compatibilité sur 43 communes: 12 dans l'Oise, 17 en Seine et Marne et 14 dans l'Aube.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse 4 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage traverse un parc naturel régional, le PNR Oise Pays de France et un projet de Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne Voir dossier d'étude d'impact - EGIS- Janvier 2013
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse 9500 m de zones humides, dont 990 m boisées.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PPRT des sites BUTAGAZ de Lévignen, approuvé le 19 mai 2009, et Storengy de Gournay-sur-Aronde (60), approuvé le 19 décembre 2012, Le PPRMT de Cocherel (77) approuvé le 16 août 2007, Des PPRI approuvés dans 23 communes, de l'Oise (Houdancourt, Pontpoint et Verberie), de Seine et Marne (Lizy-sur-Ourcq, Ussy-sur-Marne, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Tancrou, Changis-sur-Marne, Jouarre, Jaignes, Sammeron, La Ferté-Gaucher et la Chapelle-Moutils), et de l'Aube (Barbuise, Bar-sur-Seine, Bourguignons, Chappes, Courtenot, Fouchères, Pont-sur-Seine, Crancey, Saint-Thibault et la Villeneuve-au-Châtelot).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse deux périmètres de protection rapprochée: - Saint-Pouange (Aube), - Latrency-Ormoy-sur-Aube (Haute-Marne) Dossier de demande de d'autorisation au titre de la police de l'eau - version au 14 mai 2013.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet traverse le site inscrit de la Nonette entre Pontpoint et Villeneuve-sur-Verberie dans le département de l'Oise.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sites Natura 2000 situés à proximité du projet de gazoduc : ZSC : Coteau de la Vallée de l'Automne à 300 m ZPS : Forêts Picardes, Massif des Trois forêts et Forêt du Roi à 600 m ZSC : Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée à 300 m Sites Natura 2000 traversés par le projet de gazoduc : ZPS : Barrois et forêt de Clairvaux SIC : Pelouses et fruticées de la Côte oxfordienne de Bologne à Latrency SIC : Vallée de l'Aujon, de Chameroy à Arc-en- Barrois
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage intercepte 6 périmètres de protection de monuments historiques : - Pont-Sainte-Maxence (60) - Ocquerre (77) - Réveillon (51) - La Villeneuve-au-Châtelot et Villemereuil (10) - Giey-sur-Aujon (52)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des prélèvements seront effectués dans cinq cours d'eau pour la réalisation des épreuves hydrauliques. Néanmoins, à la fin des épreuves, l'eau sera rejetée dans ces mêmes cours d'eau là où elle a été prélevée, à l'exception des premiers mètres cubes qui seront évacués par camions citernes. Dossier de demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 214-6 du code de l'environnement - 14 mai 2013
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage supplémentaire mais adaptation des réseaux de drainage agricoles existants.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excédents possibles de terres de fond de fouilles. Mise en décharge réglementée suivant l'avis de l'écologue de chantier. Voir Arc de Dierrey - Etude d'impact sur l'environnement - janvier 2013- 525 pages
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbations et dégradations possibles. Ainsi, des demandes de dérogation relatives aux espèces protégées en référence aux articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement ont été demandées pour ce projet
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité d'incidence temporaires (principalement pendant la durée des travaux, l'ouvrage étant enterré) sur les zones à sensibilité énumérées au paragraphe 5.2. Ces incidences sont détaillées dans l'Etude d'Impact qui a été mise en enquête publique en février 2013.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est implanté essentiellement en milieu naturel. Il emprunte des espaces agricoles pour l'implantation des postes de sectionnement et de coupure.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet Arc de Dierrey a fait l'objet d'une étude de sécurité dans laquelle les risques technologiques sont traités en prenant notamment en compte les PPRT établis dans les communes concernées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet Arc de Dierrey a fait l'objet d'une étude de sécurité dans laquelle les risques naturels sont traités en prenant notamment en compte les PPRN (PPRMT et PPRI) établis dans les communes concernées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets temporaires sont prévus lors des travaux. Ce sont des rejets suite aux épreuves hydrauliques et rejets issus des rabattements de nappes et des pompages en fond de fouille.</p> <p>Sur l'ensemble des cours d'eau le volume d'eau rejeté suite au pompage est évalué à 700 m³/h à l'exception de l'Aube où le débit est plutôt évalué à 400 m³/h. La durée du rejet est évaluée à 8h.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet a obtenu une Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.</p> <p>Une fois l'ouvrage construit, une bande de servitude non aedificandi et non sylvandi de 20 m de large de la canalisation lui est associée.</p> <p>Dans les portions en parallèle à un ouvrage existant les bandes de servitude des deux canalisations peuvent se superposer en partie.</p> <p>La largeur de la servitude est réduite à 10 ou 15 m dans les espaces boisés.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet Arc de Dierrey a fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement - EGIS - janvier 2013 et de l'avis de l'autorité environnementale CGEDD n°2012-34 du 29 août 2012.

Une étude d'impact défrichement sera jointe au dossier de demande de défrichement - ONF - octobre 2013

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Complément du § 4.6 : Liste des communes traversées au titre du défrichement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressons-sur-Matz, Gournay-sur-Aronde, Hémevillers, Estrées-Saint-Denis, Choisy-la-Victoire, Blincourt, Houdancourt, Pontpoint, Ormoy-Villers, Antilly, Betz, Acy-en-Multien, Rosoy-en-Multien (Oise), - Vendrest, Ocquerre, Cocherel, Tancrou, Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Signy-Signets, Rebais, Doue, Bellot, La Ferté-Gaucher, Saint Barthélémy, La Chapelle-Moutils (Seine et Marne), - Villeneuve-la-Lionne, Courgivaux, Saint-Bon (Marne), - Villenauxe-la-Grande, Barbuise, Plessis-Barbuise, La Villeneuve-au-Châtelot, Pont-sur-Seine, Saint-Martin-de-Bossenay, Marigny-le-Châtel, Dierrey-Saint-Julien, Fontvannes, Torvilliers, Saint-Pouange, Villemerueil, Villy-le-Maréchal, La Vendue-Mignot, Cormost, Saint-Thibault, Vaudes, Chappes, Courtenot, Bourguignons, Bar-sur-Seine, Ville-sur-Arce, Bertignolles, Viviers-sur-Artaut, Chacenay, Noë-les-Mallets, Fontette, Cunfin (Aube), - Lanty-sur-Aube, Latrency-Ormoy-sur-Aube, Coupray, Cour-l'Evêque, Arc-en-Barrois, Giey-sur-Aujon, Saint-Loup-sur-Aujon, Vauxbons, Voisines (Haute-Marne).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Genevilliers**

le, **vendredi 14 octobre 2013**

Bertrand SIMON, le chef du projet

Signature



Liste des annexes dossier cas par cas défrichements Arc de Dierrey

[AP_2013283-0010_du_10_octobre_2013_DUP_Arc_de_Dierrey](#) (format pdf - 4.5 Mo - 23/10/2013)

[Extrait_Kbis_du_29_mai_2013](#) (format pdf - 1.8 Mo - 23/10/2013)

[P6-Annexe4-1-2_160113](#)

(format pdf - 16 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 4 min 22 s (512 K), 2 min 11 s (1024 K), 1 min 5 s (2 M), 26 s (5 M).

[P6-Annexe4-2-2_150113](#)

(format pdf - 28.5 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 7 min 47 s (512 K), 3 min 53 s (1024 K), 1 min 56 s (2 M), 46 s (5 M).

[Piece_2-Plan_de_situation-CTD-001-rev1](#)

(format pdf - 245.8 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 1 h 7 min 8 s (512 K), 33 min 34 s (1024 K), 16 min 47 s (2 M), 6 min 42 s (5 M).

[scan_statuts_GRTgaz_mars2007](#) (format pdf - 1.5 Mo - 23/10/2013)

[1-ADD-060](#) (format pdf - 6.8 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 1 min 52 s (512 K), 56 s (1024 K), 28 s (2 M), 11 s (5 M).

[1-EIE_Arc_Dierrey_K17_18_01_2013](#) (format pdf - 92.5 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 25 min 15 s (512 K), 12 min 37 s (1024 K), 6 min 18 s (2 M), 2 min 31 s (5 M).

[1-Rapport_synthese_def_161013](#) (format pdf - 2.8 Mo - 23/10/2013)

[2-ADD-077](#) (format pdf - 5 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 1 min 22 s (512 K), 41 s (1024 K), 20 s (2 M), 8 s (5 M).

[2-EIE-Annexe_1_K17_14012013](#) (format pdf - 30 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 8 min 12 s (512 K), 4 min 6 s (1024 K), 2 min 3 s (2 M), 49 s (5 M).

[2-Rapport_Oise_def_161013](#) (format pdf - 567.5 ko - 23/10/2013)

[3-ADD-051](#) (format pdf - 2 Mo - 23/10/2013)

[3-EIE-Annexe_2_K17_15012013](#) (format pdf - 84.3 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 23 min 2 s (512 K), 11 min 31 s (1024 K), 5 min 45 s (2 M), 2 min 18 s (5 M).

[3-Rapport_Seine_et_Marne_def_161013](#) (format pdf - 551.8 ko - 23/10/2013)

[4-ADD-010](#) (format pdf - 25.6 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 7 min (512 K), 3 min 30 s (1024 K), 1 min 45 s (2 M), 42 s (5 M).

[4-EIE-Annexe3_1-2_K17_16012013](#) (format pdf - 106.8 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 29 min 11 s (512 K), 14 min 35 s (1024 K), 7 min 17 s (2 M), 2 min 55 s (5 M).

[4-Rapport_Marne_def_161013](#) (format pdf - 459.7 ko - 23/10/2013)

[5-ADD-052](#) (format pdf - 19.3 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 5 min 17 s (512 K), 2 min 38 s (1024 K), 1 min 19 s (2 M), 31 s (5 M).

[5-EIE-Annexe3-2-2](#) (format pdf - 77.5 Mo - 23/10/2013) Temps de téléchargement estimé : 21 min 10 s (512 K), 10 min 35 s (1024 K), 5 min 17 s (2 M), 2 min 7 s (5 M).

[5-Rapport_Aube_def_161013](#) (format pdf - 873.6 ko - 23/10/2013)

[6-Rapport_Hte_Marne_def_161013](#) (format pdf - 567.6 ko - 23/10/2013)